

■ **Iberica SA**, à Sévaz, l'importation, l'exportation, l'achat, la vente en gros et au détail, la commercialisation de tous produits alimentaires, en particulier de bières, etc. (FOSC du 11.06.2003, p. 5). Par ordonnance du 09.01.2004, le Président du Tribunal de la Broye, à Estavayer-le-Lac, a suspendu pour défaut d'actif la liquidation de cette faillite.

Journal no 1305 du 10.03.2004  
(02169314 / CH-217.0.230.547-8)